

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°01-2024-015

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2024

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l'Ain /

01-2024-01-22-00001 - Arrêté N° BRE 24.001 attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2024-01-22-00001

Arrêté N° BRE 24.001 attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement



ARRÊTÉ attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement

La préfète de l'Ain, Officier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux conditions d'attribution des récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU la demande et le rapport présentés par le commandant de groupement de gendarmerie départementale de l'Ain ;

Considérant que, le 18 janvier 2023 à 00h10, le maréchal des logis-chef Sébastien CHARRIER et le gendarme Anthony HUGUET sont engagés sur la commune de Polliat pour une personne ayant tenté de mettre fin à ses jours en s'ouvrant les veines ;

Considérant qu'en arrivant sur les lieux, les gendarmes constatent que l'habitation est fermée à clé et que tous les volets sont fermés ; qu'ils entrent en contact avec la victime par la voix et tentent de la raisonner alors que celle-ci indique ne pas vouloir sortir et vouloir mettre fin à ses jours ;

Considérant que la victime menace de mettre feu à l'habitation si les secours entrent ; que le maréchal des logis-chef CHARRIER et le gendarme HUGUET font évacuer les logements à proximité ; que constatant des flammes provenant de derrière le volet de la cuisine de la victime ils se saisissent d'une hache et cassent le volet ; qu'ils aperçoivent le jeune homme peu vêtu, recouvert de sang et qui est en train de s'asperger d'huile alimentaire et de déodorant puis de se saisir d'un briquet pour mettre le feu aux rideaux de la cuisine ;

Considérant que les gendarmes cassent alors la vitre et pénètrent dans le logement ; que la victime se rue sur eux en brandissant un marteau ; que les gendarmes parviennent à maîtriser le jeune homme afin qu'il soit transporté à l'hôpital ;

Considérant le courage exceptionnel et le sang-froid dont ont fait preuve le maréchal des logischef Sébastien CHARRIER et le gendarme Anthony HUGUET dans un environnement hostile ;

Sur proposition de la directrice de cabinet;

ARRETE

<u>Article 1er</u>: La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au maréchal des logis-chef Sébastien CHARRIER et au gendarme Anthony HUGUET affectés à la brigade de proximité de Coligny (01).

<u>Article 2</u>: La directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 22 janvier 2024

La préfète, SIGNÉ

Chantal MAUCHET

45, Avenue Alsace-Lorraine - Quartier Bourg Centre CS 80400 - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX Téléphone : 04.74.32.30.00

Site internet : www.ain.gouv.fr - Facebook - Twitter : @Prefet01